

Compensation de l'abaissement du taux de conversion minimal selon les modèles du Conseil des Etats et de la CSSS-N

Hypothèse: Salaire annuel brut de CHF 84'600 (100% taux d'activité)

	Régime en vigueur	Conseil des Etats	CSSS-N
Rente AVS maximale	28'200	28'200	28'200
Seuil d'entrée	21'150	21'150	21'150
Déduction de coordination	24'675	21'150	0
Salaire annuel assuré	59'925	63'450	84'600
Compensations supplémentaires pour la génération d'entrée	-	50	45
Taux de conversion minimal	6.8%	6.0%	6.0%
Taux de bonifications			
21-24		5	
25-34	7	7	5
35-44	10	11	8
45-54	15	16	13.5
55-Age de référence	18	18	13.5
Exemple personne de 21 ans			
Rente de vieillesse par mois	1'698	1'713	1'692
Différence par rapport au régime en vigueur par année	0	183	-71
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	1'023	-71
Exemple personne de 34 ans			
Rente de vieillesse par mois	1'698	1'637	1'690
Différence par rapport au régime en vigueur par année	0	-726	-92
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	114	-92
Exemple personne de 39 ans			
Rente de vieillesse par mois	1'698	1'613	1'671
Différence par rapport au régime en vigueur par année	0	-1'022	-324
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	-182	-324
Exemple personne de 44 ans			
Rente de vieillesse par mois	1'698	1'588	1'651
Différence par rapport au régime en vigueur par année	0	-1'318	-557
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	-478	-557
Exemple personne de 49 ans			
Rente de vieillesse par mois	1'698	1'559	1'698
Différence par rapport au régime en vigueur par année	0	-1'667	0
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	-827	0
Personne de ≥ 50-ans			
Différence par rapport au régime en vigueur par année	0	0	0
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	840	0

Hypothèse: Salaire annuel brut de CHF 70'000 (100% taux d'activité)

	Régime en vigueur	Conseil des Etats	CSSS-N
Rente AVS maximale	28'200	28'200	28'200
Seuil d'entrée	21'150	21'150	21'150
Déduction de coordination	24'675	21'150	0
Salaire annuel assuré	45'325	48'850	70'000
Compensations supplémentaires pour la génération d'entrée	-	50	45
Taux de conversion minimal	6.8%	6.0%	6.0%
Taux de bonifications			
21-24		5	
25-34	7	7	5
35-44	10	11	8
45-54	15	16	13.5
55-Age de référence	18	18	13.5
Exemple personne de 21 ans			
Rente de vieillesse par mois	1'284	1'319	1'400
Différence par rapport au régime en vigueur par année	0	417	1'390
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	1'257	1'390
Exemple personne de 34 ans			
Rente de vieillesse par mois	1'284	1'258	1'384
Différence par rapport au régime en vigueur par année	0	-317	1'193
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	523	1'193
Exemple personne de 39 ans			
Rente de vieillesse par mois	1'284	1'237	1'357
Différence par rapport au régime en vigueur par année	0	-570	873
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	270	873
Exemple personne de 44 ans			
Rente de vieillesse par mois	1'284	1'216	1'330
Différence par rapport au régime en vigueur par année	0	-822	553
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	18	553
Exemple personne de 49 ans			
Rente de vieillesse par mois	1'284	1'190	1'284
Différence par rapport au régime en vigueur par année	0	-1'127	0
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	-287	0
Personne de ≥ 50-ans			
Différence par rapport au régime en vigueur par année	0	0	0
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	840	0

Hypothèse: Salaire annuel brut de CHF 60'000 (100% taux d'activité)

	Régime en vigueur	Conseil des Etats	CSSS-N
Rente AVS maximale	28'200	28'200	28'200
Seuil d'entrée	21'150	21'150	21'150
Déduction de coordination	24'675	21'150	0
Salaire annuel assuré	35'325	38'850	60'000
Compensations supplémentaires pour la génération d'entrée	-	50	45
Taux de conversion minimal	6.8%	6.0%	6.0%
Taux de bonifications			
21-24		5	
25-34	7	7	5
35-44	10	11	8
45-54	15	16	13.5
55-Age de référence	18	18	13.5
Exemple personne de 21 ans			
Rente de vieillesse par mois	1'001	1'049	1'200
Différence par rapport au régime en vigueur par année	0	577	2'390
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	1'417	2'390
Exemple personne de 34 ans			
Rente de vieillesse par mois	1'001	998	1'174
Différence par rapport au régime en vigueur par année	0	-37	2'073
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	803	2'073
Exemple personne de 39 ans			
Rente de vieillesse par mois	1'001	979	1'142
Différence par rapport au régime en vigueur par année	0	-260	1'693
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	580	1'693
Exemple personne de 44 ans			
Rente de vieillesse par mois	1'001	961	1'110
Différence par rapport au régime en vigueur par année	0	-482	1'313
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	358	1'313
Exemple personne de 49 ans			
Rente de vieillesse par mois	1'001	938	1'001
Différence par rapport au régime en vigueur par année	0	-757	0
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	83	0
Personne de ≥ 50-ans			
Différence par rapport au régime en vigueur par année	0	0	0
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	840	0

Hypothèse: Salaire annuel brut de CHF 50'000 (80% taux d'activité)

	Régime en vigueur	Conseil des Etats	CSSS-N
Rente AVS maximale	28'200	28'200	28'200
Seuil d'entrée	21'150	21'150	21'150
Déduction de coordination	24'675	20'000	0
Salaire annuel assuré	25'325	30'000	50'000
Compensations supplémentaires pour la génération d'entrée	-	50	45
Taux de conversion minimal	6.8%	6.0%	6.0%
Taux de bonifications			
21-24		5	
25-34	7	7	5
35-44	10	11	8
45-54	15	16	13.5
55-Age de référence	18	18	13.5
Exemple personne de 21 ans			
Rente de vieillesse par mois	718	810	1'000
Différence par rapport au régime en vigueur par année	0	1'110	3'390
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	1'950	3'390
Exemple personne de 34 ans			
Rente de vieillesse par mois	718	764	964
Différence par rapport au régime en vigueur par année	0	553	2'953
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	1'393	2'953
Exemple personne de 39 ans			
Rente de vieillesse par mois	718	744	927
Différence par rapport au régime en vigueur par année	0	323	2'513
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	1'163	2'513
Exemple personne de 44 ans			
Rente de vieillesse par mois	718	725	890
Différence par rapport au régime en vigueur par année	0	93	2'073
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	933	2'073
Exemple personne de 49 ans			
Rente de vieillesse par mois	718	700	718
Différence par rapport au régime en vigueur par année	0	-208	0
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	632	0
Personne de ≥ 50-ans			
Différence par rapport au régime en vigueur par année	0	0	0
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	840	0

Hypothèse: Salaire annuel brut de CHF 45'000 (100% taux d'activité)

	Régime en vigueur	Conseil des Etats	CSSS-N
Rente AVS maximale	28'200	28'200	28'200
Seuil d'entrée	21'150	21'150	21'150
Déduction de coordination	24'675	18'000	0
Salaire annuel assuré	20'325	27'000	45'000
Compensations supplémentaires pour la génération d'entrée	-	50	45
Taux de conversion minimal	6.8%	6.0%	6.0%
Taux de bonifications			
21-24		5	
25-34	7	7	5
35-44	10	11	8
45-54	15	16	13.5
55-Age de référence	18	18	13.5
Exemple personne de 21 ans			
Rente de vieillesse par mois	576	729	900
Différence par rapport au régime en vigueur par année	0	1'838	3'890
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	2'678	3'890
Exemple personne de 34 ans			
Rente de vieillesse par mois	576	679	859
Différence par rapport au régime en vigueur par année	0	1'233	3'393
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	2'073	3'393
Exemple personne de 39 ans			
Rente de vieillesse par mois	576	655	819
Différence par rapport au régime en vigueur par année	0	952	2'923
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	1'792	2'923
Exemple personne de 44 ans			
Rente de vieillesse par mois	576	632	780
Différence par rapport au régime en vigueur par année	0	671	2'453
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	1'511	2'453
Exemple personne de 49 ans			
Rente de vieillesse par mois	576	600	576
Différence par rapport au régime en vigueur par année	0	289	0
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	1'129	0
Personne de ≥ 50-ans			
Différence par rapport au régime en vigueur par année	0	0	0
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	840	0

Hypothèse: Salaire annuel brut de CHF 40'000 (60% taux d'activité)

	Régime en vigueur	Conseil des Etats	CSSS-N
Rente AVS maximale	28'200	28'200	28'200
Seuil d'entrée	21'150	21'150	21'150
Déduction de coordination	24'675	16'000	0
Salaire annuel assuré	15'325	24'000	40'000
Compensations supplémentaires pour la génération d'entrée	-	50	45
Taux de conversion minimal	6.8%	6.0%	6.0%
Taux de bonifications			
21-24		5	
25-34	7	7	5
35-44	10	11	8
45-54	15	16	13.5
55-Age de référence	18	18	13.5
Exemple personne de 21 ans			
Rente de vieillesse par mois	434	648	800
Différence par rapport au régime en vigueur par année	0	2'566	4'390
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	3'406	4'390
Exemple personne de 34 ans			
Rente de vieillesse par mois	434	594	754
Différence par rapport au régime en vigueur par année	0	1'913	3'833
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	2'753	3'833
Exemple personne de 39 ans			
Rente de vieillesse par mois	434	566	712
Différence par rapport au régime en vigueur par année	0	1'581	3'333
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	2'421	3'333
Exemple personne de 44 ans			
Rente de vieillesse par mois	434	538	670
Différence par rapport au régime en vigueur par année	0	1'249	2'833
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	2'089	2'833
Exemple personne de 49 ans			
Rente de vieillesse par mois	434	500	434
Différence par rapport au régime en vigueur par année	0	786	0
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	1'626	0
Personne de ≥ 50-ans			
Différence par rapport au régime en vigueur par année	0	0	0
Différence par rapport au régime en vigueur par an (incl. +70 CHF AVS)	0	840	0